

Espace famille/Education

Hôtel de ville

14, rue Fortuné-Charlot

BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

DEMANDE DE DEROGATION SORTANTE
2021/2022

*Pour un enfant domicilié à Montigny-lès-Cormeilles
et souhaitant être scolarisé dans une autre commune*

Secteur d'origine :

Secteur demandé :

Niveau de la classe prévu en septembre :

L'ENFANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

RESPONSABLE 1

RESPONSABLE 2

Situation familiale : Marié(e) Vie maritale Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) Célibataire Pacsé(e)

M. Mme

M. Mme

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

☎ Tél. dom. :

☎ Tél. dom. :

☎ Tél. port. :

☎ Tél. port. :

☎ Tél. trav. :

☎ Tél. trav. :

RAISONS JUSTIFIANT LA DEMANDE

- Frère(s) et/ou sœur(s) scolarisé(s) dans l'école
- Responsable de la garde de l'enfant : nourrice, famille ou autres (joindre justificatifs)
- Travail des parents sur la commune de Montigny-lès-Cormeilles (joindre justificatifs)
- Autres (préciser) :

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette demande.

En cas d'accord, la dérogation sera appliquée durant toute la durée du cycle scolaire maternelle ou élémentaire.

Elle devra impérativement être renouvelée lors du passage de maternelle en élémentaire (entrée en CP).

Fait à, le

Signature du/des responsable(s) légal(aux) :

AVIS PREALABLE DU MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Avis favorable sans prise en charge des frais de scolarité en application du principe de gratuité réciproque

Avis défavorable

Date

Pour le Maire,
L'Adjoint chargé des affaires scolaires et périscolaires

Miloud GOUAL

DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE

Le Maire,

Accorde

Refuse

la dérogation concernant l'enfant

Date

Cachet et signature du Maire ou de son représentant